



Assemblée générale

Distr. limitée
23 février 2023
Français
Original : anglais

Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

21 février-1^{er} mars 2023

Projet de rapport

Rapporteuse : M^{me} Azela G. Arumpac-Marté (Philippines)

II. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

D. Examen de la version révisée du document de travail présenté par Cuba sur le thème « Renforcer le rôle de l'Organisation et la rendre plus efficace : adoption de recommandations »

1. La version révisée du document de travail présenté par Cuba à la session de 2019 du Comité spécial (A/74/33, annexe I) a été évoquée lors de l'échange de vues général qui a eu lieu à la 304^e séance du Comité spécial, le 21 février, et examinée à la 1^{re} séance du Groupe de travail plénier, le 22 février.

2. À la 1^{re} séance du Groupe de travail plénier, la délégation auteure a expliqué que le document prévoyait la réalisation d'une analyse juridique concernant les pouvoirs de l'Assemblée générale définis dans la Charte des Nations Unies, le but étant de faciliter l'exercice actif et effectif de ces pouvoirs. Elle a de nouveau invité les délégations à faire part de leurs vues afin qu'un consensus sur le document se dégage.

3. Plusieurs délégations se sont dites favorables à la proposition formulée dans la version révisée du document de travail. On a estimé que ce document était de nature à contribuer au raffermissement du rôle de l'Organisation et méritait à ce titre de rester à l'ordre du jour du Comité spécial.

4. D'autres délégations ont fait valoir que les fonctions des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies étaient bien définies dans la Charte et que l'examen de la proposition, qui fait double emploi avec les travaux de revitalisation menés dans d'autres instances de l'Organisation, ne présentait aucune valeur ajoutée.

